



## RESPONSABILITE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET SECRET PROFESSIONNEL

M E R C R E D I 1 9 M A I 2 0 2 1

9 : 3 0 A 1 2 : 3 0

C O N F E R E N C E E N D I S T A N T I E L

### PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

### OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Définir le cadre légal de la responsabilité pour aider les professionnels à identifier les risques encourus et à les limiter pour mieux s'en protéger et travailler avec plus de sérénité.
- ▶ Rappeler le cadre du respect de la vie privée, du secret professionnel, de l'obligation de discrétion et de confidentialité.
- ▶ Encourager les professionnels à s'interroger sur le respect de la vie privée des bénéficiaires, majeurs ou mineurs.
- ▶ Définir le cadre légal de la transmission et du partage d'informations.
- ▶ Rappeler le cadre légal de la révélation de l'information à caractère secret.
- ▶ Convaincre les professionnels que le droit est une discipline ludique et stratégique qui apporte plus de réponses qu'elle ne pose de problèmes, et enrichir leurs pratiques.

### CONTENUS DE LA CONFERENCE

Cette conférence reprendra les bases de la responsabilité (morale, civile, pénale, disciplinaire) des mineurs, des majeurs accompagnés, des structures, des professionnels et de leur hiérarchie.

Elle rappellera que la responsabilité, parfois lourde à porter, est l'indispensable contrepoids de la liberté, qui permet à chacun d'exercer ses droits, de prendre les risques de son choix et d'en assumer les conséquences, à condition de ne pas nuire à la liberté d'autrui.

Elle rappellera que le « secret partagé » n'existe pas (pas plus que le « secret missionnel » lié à la protection de l'enfance), que l'accès aux « informations à caractère secret » n'est possible que certains cas, très limités, très encadrés, et uniquement entre professionnels soumis au secret.

Elle détaillera le cadre légal du partage, de la transmission et de la révélation des informations.

Elle questionnera les professionnels sur le respect de la vie privée de la personne accompagnée, sur la nécessité de respecter son intimité, ses choix de vie, et la confidentialité des informations qui le concernent ...

## Conférence

---

### INTERVENANT

---

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont *La protection de l'enfance* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2020) et *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2019), ainsi que le récent *Droit en action sociale et médicosociale* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2021), décrit par l'éditeur comme une « véritable trousse à outils pour travailleurs sociaux et médicosociaux ».

### METHODES PEDAGOGIQUES

---

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

### PUBLIC DESTINATAIRE

---

- ▶ Acteurs de l'action sociale et médicosociale, de la santé, du handicap et de la dépendance, de l'éducation, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

### DUREE

---

1 conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distantiel.

Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

### LIEU

---

Conférence en ligne – possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.  
Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

### COUT

---

30 euros.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (3 heures) vous sera envoyée à l'issue de la session. Une convention de formation avec l'employeur est adressée sur demande.